



Compte-rendu du CHSCT du 24 juin 2021

Patrick BATION et Claude-Olivier BEAUNET représentent la CGT-FIP de Haute-Loire.

Lecture des liminaires :

Nous rappelons aux représentants de l'Administration que la situation dans les services est extrêmement tendue. Deux raisons principales :

- le manque de personnel qui ne permet plus aux agents d'assurer leurs missions dans des conditions de travail correctes. Les délais d'accueil et de réponse s'allongent, la charge de travail par agent augmente considérablement.

- la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) prévue pour janvier 2021 avec notamment la suppression du SIE du Puy-en-Velay et celle du SIP d'Yssingaux. La majorité des agents concernés ne savent ni dans quelle ville, ni dans quel service ils travailleront en janvier. Sur ce dernier point la direction nous précise que le mouvement est prévu début octobre pour une parution du mouvement courant novembre. Un peu tardif... Les représentants du personnel demandent un chiffrage humain moyen lié à la charge de travail afin d'apprécier concrètement les restructurations de services et l'évolution des missions et leurs incidences sur les agents.

Nous évoquons la création prochaine d'un Service d'Appui à la Publicité Foncière (SAPF) au Puy-en-Velay. Un service à compétence nationale dont les affectations dépendraient de la direction locale. Un service qui récupérerait dans un premier temps les dossiers simples laissant les dossiers complexes aux SPFE. Nous expliquons que les agents craignent malgré tout une augmentation de leur charge de travail, notamment avec une augmentation des corrections de formalités, ainsi qu'une diminution des effectifs dans le service (le SPFE est déclassé de C1 à C3). La direction nous affirme que la déclassification du SPFE n'induit aucune suppression de poste. Nous sommes dubitatifs. Affaire à suivre !

Enfin nous soulignons l'importance de garder en l'état les CHSCT et de ne pas les fusionner avec les CT à compter de 2022 en insistant sur le fait que ces deux instances ont des modes de fonctionnement différents et des champs d'action vastes et différents. Le Directeur nous explique qu'il n'a pas la main en local mais qu'il remontera l'information. Selon lui une fusion des instances serait une bonne chose pour éviter les redites.

Présentation de la note d'orientation ministérielle 2021 santé, sécurité et condition de travail :

Nous constatons que les CHSCT perdent une part importante de leurs compétences. Désormais les CT seront chargés d'étudier les conséquences des restructurations sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents et de proposer des mesures de prévention pour y répondre. Les représentants des CHSCT pourront utilement être invités à titre d'expert...

Dans ce contexte, le Secrétariat Général souhaite défendre les réseaux existants (dont les postes de Secrétaires) ainsi que les budgets propres aux CHSCT. En effet qu'advient-il des secrétaires de CHSCT si ces instances disparaissent ?

En 2021, l'objectif du Secrétariat Général est de développer une culture de prévention de proximité avec un taux de formation de 80 % (secourisme).

Examen du DUERP et PAP 2021/2022 :

Pour les représentants de la CGT, si la nomenclature des risques nous semble très pertinente (fréquence, gravité, probabilité, maîtrise), nous pensons que l'outil qui permet de recueillir et de répertorier les informations n'est pas ergonomique. Il manque de clarté. Le risque de passer à côté d'informations importantes nous semble réel.

Nous pensons qu'il est nécessaire de créer un nouvel outil de collecte et de traitement des informations au niveau national. Les connaissances technologiques actuelles nous permettraient certainement de concevoir un outil plus clair, plus fiable et pratique. L'Inspecteur Santé et Sécurité au travail remonte l'information.

Quatre risques de catégorie A ont été relevés : risque électrique à Craponne lié à un interrupteur défectueux (sera résolu rapidement), demande de casques téléphoniques à Yssingeaux (résolu), centrale incendie de Brioude (résolu), extérieur de la DDFIP – entrée glissante et dangereuse (devis en cours).

Vote de la PAP pour avis : l'ensemble des représentants du personnel vote contre. Pour les membres de la CGT, si des solutions sont apportées sur certains points précis, nous estimons que ce qui impacte le plus la santé et les conditions de travail des agents c'est le manque de personnel. Or aucune solution probante n'est envisagée pour résoudre ce problème.

Point sur le télétravail en Haute-Loire :

Au 16 juin 2021 pour 295 agents : 192 présents sur site, 62 absents, 47 télétravailleurs, 2 nomades en télétravail et un agent placé en dizaine (cas contact).

Sur les cinq derniers jours glissants travaillés : 131 agents ont télétravaillé au moins un jour. Plus personne n'est en ASA. Depuis le début de la crise sanitaire 37 cas Covid ont été répertoriés au sein de la DDFIP.

En ce qui concerne la mise en place du nouveau dispositif à compter du mois de septembre (notamment des forfaits de jours flottant) le Président du CHSCT indique qu'il est préférable de prendre un nombre plus important de jours afin de ne pas être limité par le plafond annuel. Nous vous invitons à lire les informations sur ce sujet (site Ulysse).

Les membres de l'EDR ont la possibilité de télétravailler mais cela dépendra de leurs missions.

Le recensement des besoins de matériel pour les télétravailleurs a été effectué mais il n'a pas encore été exploité. Cela est prévu pour la prochaine réunion du CHSCT.

A ce jour la direction départementale a déployé 209 ordinateurs portables, 15 nomades, 18 ultra

portables. Il reste une cinquantaine de postes en réserves. L'objectif des 80 % d'agents équipés ou en possibilité de l'être est atteint.

Point d'étapes sur divers sujets : fiches de signalements, registres hygiène et sécurité, accidents de services

La demande d'un envoi des fiches de signalement sur une boîte générique est renouvelée. Cela permettrait un suivi des fiches même si l'assistant de prévention est absent.

Nous demandons également plus d'indicateurs sur le nombre d'arrêt de travail : durée et nombre d'agents concernés en évitant les doublons (renouvellements d'arrêt). En effet il s'agit d'un indicateur important qui nous permet de mesurer l'état global des agents (amélioration ou détérioration des conditions de travail, etc.).

Examen du budget 2021 :

Maintien des formations proposées par le CHSCT pour le second semestre 2021. Le recensement des besoins va être fait.

Il convient de prévoir 1 500€ pour le changement des diodes et des batteries des défibrillateurs. Ce type de dépense est jugé prioritaire par les membres du CHSCT.

Questions divers :

Visites de sites : vendredi 8 octobre pour le site d'Yssingaux et jeudi 4 novembre pour la trésorerie Hospitalière.